



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 4 février 2010 à 18 h 15

Présents : Tous les membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Patrice MOREL

Avant d'ouvrir cette nouvelle séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal pour d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour de cette séance.

1. Examen et vote des budgets primitifs 2010 :

En préambule, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques commentaires sur l'élaboration des budgets primitifs de l'année 2010.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce budget est un budget ambitieux, de part sa programmation. En effet, il comprend, entre autres, l'intégralité des travaux de l'Avenue de Franche Comté et de l'Avenue de Saint-Claude. Ces deux opérations englobent les travaux d'aménagements urbains (trottoirs, espaces verts, aménagement de carrefours, chaussée etc.) et de reprise des réseaux d'eaux usées, d'eau potable, d'eaux pluviales, d'électricité (éclairage public et effacement des lignes basse tension), téléphoniques et câble TV. Le montant global des 2 opérations est de 2 millions € TTC, avec un taux global de subvention de l'ordre de 30%.

Ce budget intègre également la possibilité de récupérer en 2010 le Fonds de Compensation de la TVA de 2 exercices. Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat offrait l'année passée, la possibilité aux communes concernées, de percevoir le Fonds de Compensation de la TVA l'année suivant les investissements engagés par la collectivité (N+1), au lieu de N+2, à condition que la commune s'engage à réaliser dans l'année 2009, des investissements, dont le montant global était supérieur à la moyenne des investissements réalisés sur 4 ans. La commune de Moirans-en-Montagne n'avait pas souhaité s'engager l'année passée. Ce dispositif est reconduit pour l'année 2010. Les collectivités doivent s'engager à augmenter leurs dépenses d'investissement 2010 par rapport aux dépenses moyennes réalisées en 2005, 2006, 2007 et 2008. La convention doit être signée avec l'Etat avant le 15 mai 2010. Considérant le montant des investissements prévus pour cette année, la moyenne des 4 années passées sera largement dépassée. C'est pourquoi, le budget 2010 intègre cette possibilité.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que l'excédent constaté sur le budget annexe Assainissement peut être transféré au budget général pour être ensuite reversé au budget annexe Eau Potable. Cela permet de réaffecter des crédits excédentaires d'un budget annexe vers un autre budget annexe.

Le Musée du Jouet ayant été transféré à la Communauté de Communes Jura Sud à compter du 1^{er} janvier 2010, il appartient à la commune de Moirans-en-Montagne d'intégrer le résultat de l'exercice clôturé, à savoir 2009, dans le budget général 2010.

Monsieur le Maire présente ensuite les caractéristiques principales de ce budget 2010. Il convient de préciser notamment que ces budgets sont établis sans augmentation de la pression fiscale, malgré une baisse importante du produit des bases cette année (- 50 000 €). Le volume global des 3 budgets est de 6,8 millions €. Pour équilibrer ces budgets, les emprunts suivants ont été inscrits :

- Budget Général : 450 000 €
- Budget Eau Potable : 100 000 €

L'autofinancement s'élève à 37,4%, ce qui signifie que plus d'un Euro sur 3 des recettes de fonctionnement, est consacré à l'investissement. Le taux d'endettement est de 16,9% (annuité d'emprunt en capital et intérêts divisé par le montant des recettes de fonctionnement), étant précisé que ce taux d'endettement intègre déjà l'emprunt prévisionnel de 2010 (450 000 €). Le capital restant dû est de 3 millions €.

Monsieur le Maire présente les principaux projets qui pourront être réalisés dans le cadre de ces crédits budgétaires :

:

- Travaux Avenue de Franche Comté et Avenue de Saint-Claude
- Entretien des bâtiments communaux (80 000 €)
- Réfection des routes forestières (Route du Tongea)
- Cadre de vie (fleurissement, concours entrées de ville, fresque cinéma, réhabilitation des sentiers à partir du centre ville etc.)
- Numérisation du cinéma et acquisition d'un équipement de sonorisation pour la salle des fêtes
- Fonctionnement et maintenance du visio-guichet
- Stands pour la grenette
- Acquisitions et cessions foncières
- Etc.
-

Les dossiers inscrits au budget primitif 2010 ont été proposés par les commissions municipales.

Avant de procéder à l'examen ligne à ligne des documents budgétaires, Monsieur le Maire présente les grandes masses budgétaires de la commune :

• Budget général	:	Fonctionnement	2 759 803 €
	:	Investissement	2 706 511 €
• Budget Eau	:	Exploitation	106 421 €
	:	Investissement	564 597 €
• Budget Assainissement	:	Exploitation	394 568 €
	:	Investissement	292 526 €
	:	Total	3 260 792 €
	:	Total	3 563 634 €
➔ TOTAL :			6 824 426 €

↳ L'ensemble des propositions de M. le Maire et les 3 budgets sont adoptés à l'unanimité.

Il est ensuite proposé de déterminer le taux des 3 taxes de la commune comme suit pour l'exercice 2010 :

- Taxe d'Habitation	:	12,32 %
- Taxe Foncière sur Bâti	:	19,40 %
- Taxe Foncière sur Non Bâti	:	43,09 %

Soit les mêmes taux qu'en 2009.

Monsieur le Maire remercie toute l'équipe pour sa contribution à l'élaboration de ce budget. Sa mise en œuvre constitue la prochaine étape, à ne pas négliger, en particulier, les travaux aux deux entrées de ville.

2. Questions diverses et communication :

Consultations Avenue de Franche Comté et Avenue de Saint-Claude :

André Plaisantin présente les résultats des consultations engagées selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics pour les travaux suivants :

Travaux	Offre économiquement la plus avantageuse	Montant de l'offre
Aménagements urbains Avenues de Franche Comté et de Saint-Claude Lot 1 (trottoirs, espaces verts etc.)	Routière Guenuchot et F. Baroni	767 747 € TTC
Aménagements urbains Avenues de Franche Comté et de Saint-Claude Lot 2 (enrobés)	Routière Guenuchot	112 643 € TTC
Reprise des réseaux d'assainissement et d'eau potable	F. Baroni	281 545 € TTC

Il est proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses présentées ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Diagnostic Accessibilité Voirie, Espaces Publics et cadre bâti :

André Plaisantin rappelle que les établissements recevant du public existants, classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R.123-19 devront avoir effectué un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité avant le 1^{er} janvier 2011.

La communauté de Communes Jura Sud propose d'organiser une consultation conjointe pour l'ensemble des communes de Jura Sud, afin d'avoir des offres plus pertinentes et de mener cette action de manière coordonnée.

Il est proposé de mettre en place une convention de groupement, précisant le contenu de la consultation envisagée et de donner délégation à la commission intercommunale d'accessibilité pour la gestion complète des marchés des lots 1 et 2.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Lycée professionnel Pierre Vernotte :

Eric Daumard informe les membres du Conseil Municipal que la journée Portes Ouvertes du lycée Pierre Vernotte aura lieu le samedi 6 mars prochain.

Par ailleurs, Eric Daumard précise que la dotation horaire pour l'année scolaire 2010-2011 est très inférieure à 2009-2010. 42 heures, soit l'équivalent de 2 postes sont supprimées sur l'ensemble du lycée et ce malgré des effectifs globalement stables.

Les conséquences directes seront la suppression d'un poste en tournerie et la diminution des heures en atelier pour la majorité des formations, mais également pour les modules de spécialisation (niveau BTS).

Le lycée étant le seul en France à proposer les 3 spécialités (marqueterie, sculpture et tournage), ces réductions d'heures d'atelier porteront préjudice au recrutement de nouveaux élèves à court terme.

Eric Daumard ajoute que si le nombre d'élèves baisse, on peut facilement supposer que cela aura des incidences sur les locations destinées aux jeunes sur Moirans.

M le Maire s'interroge sur les incidences que cela pourrait avoir sur la plateforme technologique.

M Daumard répond qu'il n'y aurait pas d'incidences immédiates sur son fonctionnement, mais avec les horaires actuels, les lycéens et les étudiants manquent déjà de disponibilité pour participer aux actions menées vers les entreprises et malheureusement, les prévisions futures ne laissent pas présager une amélioration.

La séance est levée à 19 H 45

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les Conseillers Municipaux